

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

Membres en exercice: 15

Nombre d'élus en exercice	15
Nombre d'élus présents	11
Nombre d'élus excusés	4
Dont procurations	

Début de la séance à 19 heures 30.

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020 le cas échéant
- Rapports d'activité 2019 et 2020 SIVOS du Ribéracois
- Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau chez un habitant du bourg
- Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau chez un habitant du village de Corneguerre
- Signature d'un contrat de mission SPS pour les travaux de l'école
- Développement des opérations concernées par le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- Participation de l'employeur pour les complémentaires santé et prévoyance des agents communaux
- Questions diverses (compte-rendu des délégués auprès des syndicats le cas échéant, organisation du bureau des élections pour les 20 et 27 juin 2021, suivi du bar, SMD3, travaux école, financement travaux église...)

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire propose au Conseil Municipal le rajout des points suivants à l'ordre du jour : (le cas échéant)

- Projet de réalisation des travaux de l'église et choix de la procédure
- **A l'ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement des délégations données au Maire par le Conseil Municipal par délibération N°057/2020 du 04/08/2020

1/ Décision N°06/2021 portant sur le choix d'une nouvelle entreprise (Lot 4 : Peinture-revêtement) suite à rupture de contrat par l'entreprise MAJEK après notification du marché en date du 18 avril 2021 concernant le marché à procédure adaptée pour la mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour, création d'une salle pluriactivités (point 3)

1.Rapports d'activité 2019-2020 du SIVOS du Ribéracois

Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2019 et 2020, les rapports annuels d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Ribéracois (SIVOS du Ribéracois)) adopté par le Comité Syndical en date du 20 février 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de ces présentations.

2. Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau chez un habitant du bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement sur consommation d'eau concernant le compteur d'un habitant du bourg, commune de Grand-Brassac.

En effet, ce dégrèvement est demandé suite à une fuite concernant la période du 16/06/2020 au 09/11/2020. La consommation relevée est de 129 m³ alors qu'elle s'élève à 18 m³ en moyenne pour les sept semestres antérieurs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de dégrèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide d'accepter ce dégrèvement à hauteur de 129 m3.

3. Demande de dégrèvement suite à fuite d'eau chez une habitante de Corneguerre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement sur consommation d'eau concernant le compteur d'une habitante du village de Corneguerre, commune de Grand-Brassac.

En effet, ce dégrèvement est demandé suite à une fuite concernant la période du 16/06/2020 au 06/11/2020. La consommation relevée est de 370 m³ alors qu'elle s'élève à 37 m³ en moyenne pour les sept semestres antérieurs.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de dégrèvement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide d'accepter ce dégrèvement à hauteur de 370 m3.

4. Contrat APAVE mission SPS – Sécurité des salariés sur le chantier pour les travaux de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un bureau de contrôle dans le cadre de la mission SPS pour les travaux de mise en accessibilité PMR de la salle de classe et de la cour, création d'une circulation et d'une salle pluriactivités à l'école maternelle de Grand-Brassac.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de ce bureau de contrôle dans le cadre de la mission SPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de confier cette mission SPS à l'APAVE de Périgueux pour un montant HT de 1 000 € soit 1 200 € TTC

.charge Monsieur le Maire d'informer le bureau de contrôle APAVE de cette décision.

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ce projet.

5. Opérations concernées par le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » quant à son utilisation au cours de l'année 2021, voire même au cours du mandat électoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Précise que ce compte servira tout au long du mandat électoral à financer de l'évènementiel à savoir :
 - Cérémonie des vœux de la municipalité
 - Repas des aînés
 - Cérémonies commémoratives
 - Repas de fin d'année scolaire des enfants
 - Départ d'un agent communal
 - Inauguration d'un site après réalisation de travaux
 - Vin d'honneur spectacles

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de ces évènements.

6. Participation employeur pour la protection sociale complémentaire prévoyance

NB : La participation sociale complémentaire santé sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la saisine du Comité technique paritaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de participer à compter du 1^{er} juillet 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- Décide de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, au prorata du temps de travail de chaque agent et selon la catégorie de l'agent à savoir :
 - pour les agents de catégorie C et les contractuels de droit privé et de droit public : 12 € par agent
 - pour les agents de catégorie B : 10 € par agent
 - pour les agents de catégorie A : 8 € par agent

7. Choix de la procédure de passation de marché pour les travaux de restauration générale intérieure de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration générale intérieure de l'église St-Pierre-et-St-Paul de Grand-Brassac.

Ce projet est prêt pour la consultation auprès des entreprises.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir la procédure de passation de ce marché ainsi que les critères de choix des entreprises à retenir pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable à la réalisation de ce projet
- Décide de lancer la consultation auprès des entreprises
- Décide de recourir à la procédure adaptée
- Décide que les critères de choix seront les suivants : valeur financière à 40 % et valeur technique à 60 %
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises, à signer le marché à intervenir avec les entreprises retenues (acte d'engagement, ordre de service...) et autres pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

8. Questions diverses

A/ Suivi du bar

Actuellement plusieurs demandes sont en attente de réponse.

B/ Avancée des travaux de l'école

Les travaux de l'école avancent. L'entreprise Lafaye a coulé la dalle de béton, la construction des murs est commencé et la charpente livrée sur le chantier.

Les cantonniers ont commencé la pose du plancher hourdis et la dalle devrait être coulée début juillet.

C/ Concerts de cet été

3 concerts en gestion par l'ABCM sont programmés cet été sous réserve du protocole qui sera établi à partir du 30/06/2021.